

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Maine-et-Loire  
**Commune de La Séguinière**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 04 JUILLET 2025**

*Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 27*

*Nombre de Conseillers municipaux présents : 19*

*Nombre de votants : 23*

Le quatre du mois de juillet deux mil vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de La Séguinière, dûment convoqué en séance officielle le premier juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie de La Séguinière, sous la présidence de Monsieur Guy BARRÉ, Maire.

**PRÉSENTS :**

BARRÉ Guy – *Maire*, BOUHIER Julien, BARREAU Julie, GUINAUDEAU Serge, TREMBLAIS Céline, CARON David, BRUCHE Agnès, GUILLEZ Alain – *Adjoints*, SUBILEAU Roger, CHAMPION Jean-Baptiste, BOSSARD Yolaine, BONNET Louis-Marie, SAMSON Fabienne, COULON Anne, BOUCHET Philippe, BILLAUD Séverine, BROSELLIER Etienne, FEUFEU Stéphanie, MARINIER Benoît, FAZILLEAU Laëtitia – *Conseillers municipaux*.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

PELTIER Marie (pouvoir à TREMBLAIS Céline)  
GARREAU Gilbert (pouvoir à SAMSON Fabienne)  
PASQUALI Sandrine (pouvoir à BARREAU Julie)  
CHUPIN Sylvie (pouvoir à FAZILLEAU Laëtitia)

**ABSENT EXCUSÉ**

FRAPPIER Astrid  
RETAILLEAU Yann  
MULLOT Charly

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** CARON David

-----  
Délibération n° DEL-12-04072025

**OBJET : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA SURCHÈRE 2**

Monsieur le maire informe que pour la commercialisation du lotissement « Surchère 2 », il y a lieu de dénommer les voies qui desservent cette future zone habitable et de fixer les numéros de voirie correspondants.

La commission communication et la commission d'urbanisme-travaux réunies respectivement les 12 et 25 juin derniers ont convenu de donner aux deux voies nouvelles du lotissement des noms qui s'inspirent de la thématique utilisée pour le lotissement voisin dit de la Surchère, à savoir des noms de sportifs célèbres. Cela permet de facilement se situer géographiquement sans connaître précisément tous les noms de rues de la commune. Toutefois, pour légèrement différencier ce quartier du précédent créé il y a près de 40 ans, la commission Communication a proposé de retenir des noms de sportifs issus du sport automobile en veillant à la parité.

.../...

.../...

Pour le nom féminin, à l'unanimité est ressorti le nom de Michèle MOUTON. Née en 1951 à Grasse, Michèle Mouton est une pilote de rallye française. Elle a remporté quatre rallyes en championnat du monde des rallyes et quatre en championnat d'Europe. En 1982, elle termine deuxième du championnat du monde des rallyes.

Pour le nom masculin plusieurs propositions ont émergé sans qu'une ne l'emporte sur les autres parmi les suggestions, il y a eu Sébastien LOEB, François CEVERT, Bernard DARNICHE, Alain PROST...

La voie principale traversante serait dénommée rue Michèle MOUTON et la voie secondaire situé au sud de l'opération allée Alain PROST.

La numérotation sera classique, c'est-à-dire que les habitations sont numérotées avec des numéros croissants depuis le début de la voie. Le long de cette voie, les numéros pairs sont à droite (2, 4, 6, etc.), les numéros impairs sont à gauche. Ce principe de numérotation est celui utilisé dans les zones urbanisées de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu les propositions formulées par la commission Communication et Urbanisme et la Commission Communication,*

- **DÉCIDE de dénommer les voies du lotissement « La Surchère 2 » : rue Michèle MOUTON (axe principal) et allée Alain PROST (voie secondaire).**
- **INDIQUE que les propriétés seront numérotées :**
  - o **de 1 à 31 et de 2 à 32 pour la voie principale rue Michèle MOUTON,**
  - o **de 1 à 17 pour l'unique côté (impair) de la voie secondaire allée Alain PROST.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Guy BARRÉ



Certifié exécutoire compte tenu de  
l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 10/07/2025 :  
Le Maire, Guy BARRÉ

